

Séisme

Bien que la commune de Brousse soit située
en zone 3 c'est-à-dire de sismicité modérée,
ses habitants doivent prendre en compte
un risque de tremblements de terre.

Pour la période 1986-1993 par exemple, plusieurs séismes superficiels de magnitude au moins égale à 4 sur une échelle de 1 à 9 ont été enregistrés en plusieurs points du Livradois. La surveillance sismique est assurée par les stations de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-ferrand, mais **il n'y a pas d'alerte possible !**

Mesures préventives

Une réglementation parasismique existe à laquelle sont sensibilisés les maîtres d'ouvrage lors du dépôt des permis de construire. Le respect des règles parasismiques doit être attesté sur le rapport de solidité établi pour les établissements recevant du public remis à la Commission de Sécurité. Il convient de s'assurer du respect des dispositions parasismiques lors de l'acquisition d'un bien immobilier construit après 1991.

Se préparer au risque

Fixer les gros appareils et les meubles lourds (armoires, vaisseliers, etc...)

Prévoir de se protéger :

savoir dans chaque pièce où se mettre à l'abri.

Repérer les points de coupure du gaz, de l'électricité et de l'eau.

Les réflexes qui sauvent lors d'un séisme

si l'on se trouve à l'intérieur

s'éloigner des fenêtres, s'abriter sous une table solide, ou contre un mur porteur, se protéger la tête avec les bras

si l'on se trouve à l'extérieur

s'éloigner des bâtiments et de tout ce qui peut s'effondrer ou se rompre : arbres, poteaux, pylones, cables électriques, ponts...

si l'on est en voiture

s'arrêter - si possible à distance des constructions et des cables électriques - et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Après le séisme

faire

Sortir des bâtiments le plus vite possible - se méfier des répliques qui peuvent se produire quelques minutes après - .

Aérer s'il y a un risque de fuite de gaz en ouvrant portes et fenêtres et si possible couper gaz, électricité et eau. Rassemblez vos effets personnels essentiels : papiers d'identité, livrets médicaux, argent, vêtements chauds et vos médicaments indispensables, un appareil de radio à piles.

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer. Écouter la radio, respecter les consignes.

ne pas faire

Fumer, ne pas créer de flamme ni provoquer d'étincelle.

Toucher les cables tombés à terre
Pénétrer dans un bâtiment endommagé

Téléphoner : pour ne pas saturer les réseaux et laisser les lignes libres pour les secours

Aller chercher vos enfants à l'école : ils seront pris en charge de façon prioritaire par les secours et par l'établissement où ils se trouvent ; tant que les routes ne seront pas dégagées.

Météo-France diffuse des cartes de vigilance mais la **précision géographique n'est pas suffisante** pour prévoir des phénomènes intenses très localisés.

A Brousse, commune d'altitude supérieure au seuil neige/pluie, il est recommandé d'équiper son véhicule de pneus adaptés à la neige pour la période hivernale.

Alerte météo vigilance « neige/verglas »

Chutes de neige supérieures aux valeurs habituelles dans notre région : 30cm.

Verglas généralisé.

Vigilance orange

prendre des mesures de précaution

Évitez toute sortie non indispensable à pied, en 2 roues ou en voiture.

Prévoyez des équipements spéciaux avant de vous engager sur un itinéraire en neige. renseignez-vous sur les conditions de circulation, consultez le site du Conseil Général pour connaître les routes dégagées : www.puydedome.fr (infos routes).

Limitez votre vitesse.

Laissez passer les engins de déneigement. Ne touchez pas les cables tombés au sol.

Vigilance rouge

danger imminent : se conformer aux consignes données à la radio

Restez chez vous.

En cas d'obligation absolue de déplacement, respectez les consignes (déviations et autres, ne jamais s'engager sur une voie coupée) munissez vous d'équipements spéciaux, prévoyez provisions et vêtements chauds en cas d'attente prolongée à bord du véhicule.

Si vous êtes bloqués en voiture éteignez votre moteur pour éviter l'intoxication au gaz carbonique. Dans le froid restez éveillé.

Maintenez la ventilation de votre habitation et vérifiez vos appareils de chauffage pour éviter les risques d'asphyxie ; protégez du gel les canalisations d'eau.

Feux de forêts

Les habitants de Brousse sont potentiellement concernés par un risque faible mais croissant de feux de forêt et broussailles du fait des sécheresses répétées et de l'extension des friches.

Prévention

Aménagement des zones forestières avec pistes larges et points d'eau et leur entretien.

Interdiction ponctuelle des feux en période de sécheresse.

Pour les particuliers voisins de bois s'impose aussi de **débroussailler** régulièrement **les abords des résidences** ; prévoir un matériel d'arrosage, repérez les chemins d'évacuation et veillez à leur dégagement permanent.

Rappel des consignes et précautions pour les feux de plein air et l'écobuage.

L'arrêté préfectoral de 2011 stipule qu'à **moins de 200m d'une zone boisée les feux ne sont autorisés qu'aux propriétaires et interdits du 1^{er} février au 30 avril et du 1^{er} juillet au 30 septembre.**

En dehors de ces dates et **où que ce soit** aucun feu de plein air ne peut être allumé si les **vents** sont d'une **vitesse supérieure à 40 km/h.**

Le feu doit être contenu au moins à 25 m des bâtiments et des voies de circulation et à 10 m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes.

Une bande de 5 m autour du tas à brûler doit être préalablement nettoyée, une surveillance constante est impérative et on doit disposer des moyens pour éteindre le feu à tout moment.

Conduite à tenir

Si vous êtes témoin d'un départ de feu **donner l'alerte aux pompiers (n°112 ou 18)** en précisant le lieu exact si possible.

Attaquez le feu s'il est très limité et si vous en avez les moyens ; **ne devenez pas une victime.** Sinon fuyez.

Ne vous approchez jamais d'un feu. Éloignez-vous, dos au vent, pour éviter les fumées, en empruntant les voies existantes, plus commodes pour fuir. Signalez votre présence.

Si vous êtes en voiture :

ne descendez pas, gagnez un endroit dégagé de toute végétation et allumez vos phares pour être repéré.

Si votre habitation est exposée au feu :

ouvrez les portails de votre terrain pour faciliter

l'accès aux sapeurs-pompiers,

coupez gaz et électricité,

arrosez les citernes de gaz et les abords des bâtiments et leurs boiseries extérieures tant que le feu n'est pas proche.

Si votre habitation est exposée aux fumées :

fermez volets, portes et fenêtres. Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air. **Respirez à travers un linge humide.**

Suivez les instructions des pompiers et des forces de police.

Si vous devez évacuer votre domicile : quittez le avec un sac contenant l'essentiel : papiers d'identité, livrets médicaux, argent, vêtements chauds et vos médicaments indispensables.

Le présent Document vise à Informer les habitants de la Commune sur deux **Risques Majeurs** reconnus comme possibles sur le territoire de Brousse : le feu de forêt et le tremblement de terre.

Brousse

PUY-DE-DOME
Auvergne




feux de forêt sismologie zone 3

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

2. écoutez la radio
Station France Bleu Pays d'Auvergne-102.5

3. respectez les consignes
> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

> en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs
> sur Internet : www.prim.net

En complément vous sont rappelés les conseils de comportement et les consignes face aux événements climatiques exceptionnels : tempête et intempéries hivernales.

Avis de tempête
vigilance météo « vents violents »
vents de vitesse avoisinant ou dépassant les 100 km/h.

Vigilance orange
prendre les mesures de précaution
Mettez à l'abri les animaux et tous les matériels pouvant être emportés par le vent et présentant un risque pour autrui.

N'intervenez pas sur les toitures.
Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent et fermez les portes (granges, garages etc...) et volets.

En voiture modérez votre vitesse.
Ne vous promenez pas en forêt.

À pied ne circulez pas trop près des bâtiments en raison des chutes possibles de tuiles, d'antennes etc...

Ne touchez pas les câbles électriques tombés au sol.

Vigilance rouge
danger imminent : appliquer les consignes d'alerte rouge

Rester chez vous ou gagnez votre habitation ou un abri et évitez toute sortie.

En cas d'obligation absolue de déplacement, évitez les secteurs forestiers et signalez votre trajet à vos proches.